

LÉGATION DE SUISSE

Stockholm

VIII.A.13.- V/ro.

Stockholm, le 19 octobre 1948.

Personnelle

Monsieur le Conseiller fédéral,

Objet: B.38.11.0.-YL Rayonnement culturel à l'étranger.

Par circulaire datée du 18 septembre 1948, reçue le 30, vous nous avez prié de vous faire connaître nos observations éventuelles sur l'exposé présenté par M. le Conseiller de Légation Keel, à la dernière conférence des ministres.

C'est avec un vif intérêt que j'ai lu cet exposé et je saisis l'occasion pour rendre hommage au travail fourni par les services de M. Keel, notamment dans le domaine de la propagande culturelle. Les "cahiers de documentation" et les "bulletins d'information" en particulier sont précieux pour les légations et nous ont rendu de réels services à Stockholm.

Ceci dit, je répondrai aux deux questions principales que soulève l'exposé de M. Keel:

I. Première question: La Suisse doit-elle défendre sa culture à l'étranger ?

Je n'hésite pas à répondre par l'affirmative. Précisément parce que la Suisse n'est pas une grande puissance, que ses moyens financiers et économiques sont très limités, il est indispensable qu'elle défende à l'étranger sa mission et sa culture. Il est nécessaire, maintenant plus que jamais, qu'elle ait l'occasion d'exposer ses conceptions politiques, et particulièrement son statut de neutralité si méconnu. La propagande culturelle suisse à l'étranger ne saurait en effet se borner à faire connaître nos artistes, nos hommes de lettres, nos musiciens, nos philosophes et leurs oeuvres, mais également nos institutions et leur histoire. Sans doute, la défense militaire doit-elle passer au premier plan de nos préoccupations. Mais ce serait une erreur de sous-estimer l'importance de la défense de notre culture. De petits Etats comme la Suède l'ont parfaitement compris et le "Svenska Institutet" dispose d'un subside annuel de l'Etat d'environ 1 million de couronnes.

II. Deuxième question: "Qui doit s'occuper en Suisse de la coordination des différentes institutions compétentes pour la propagande culturelle" ?

a) Cette question est plus délicate que la première. L'on peut hésiter entre un office fédéral et une insti-

Monsieur le Conseiller fédéral M. PETITPIERRE
 Chef du Département Politique fédéral
B e r n e

tution privée. A première vue, un office fédéral paraîtrait indiqué, puisqu'il pourrait agir selon les instructions du gouvernement et des départements intéressés avoir un contact permanent avec les autorités, jouir d'un crédit particulier à l'étranger et traiter directement avec les légations, consulats et colonies. En revanche, l'office fédéral, quel qu'il soit, n'aurait pas la même liberté d'action qu'une institution privée. De plus, il serait saisi parfois de demandes auxquelles il ne pourrait donner suite, ce qui provoquerait des reproches et des difficultés. (Je prends un exemple: constamment des artistes de second ordre, voire de 3ème ordre, ou des conférenciers médiocres en mal de cachet s'adressent aux légations pour obtenir des engagements; ces mêmes personnes inonderaient sans doute l'Office fédéral de leurs demandes et feraient des récriminations voire des protestations publiques en cas d'échec.) Au surplus, un office fédéral doit en principe éviter tant que possible de fonctionner comme une simple boîte aux lettres.

b) A ces premiers arguments s'en ajoutent d'autres: les questions de culture ne peuvent être traitées par n'importe quel fonctionnaire, fût-il porteur d'un doctorat ou d'une licence; il faut avoir des connaissances approfondies, connaître l'histoire, la littérature, la musique et les beaux-arts, en un mot avoir une préparation que l'on ne peut exiger de personnes qui ne sont pas des spécialistes. Pour mener à chef son travail, l'Office fédéral devrait donc engager des experts.

c) De plus, il existe déjà un organe qui, à mon avis peut atteindre le but que l'on poursuit - à la condition que ses moyens soient augmentés -: c'est Pro Helvetia. Cette organisation neutre, bien que subsidiée par la Confédération, est beaucoup plus libre de ses mouvements qu'un office fédéral; elle entretient des contacts continuels d'une part avec les organisations artistiques et culturelles de la Suisse, d'autre part avec les légations, consulats et colonies. J'ai eu de fréquentes occasions de collaborer avec Pro Helvetia, notamment pour l'organisation de l'exposition des arts graphiques puis de l'exposition d'architecture suisse à Stockholm et je travaille actuellement avec elle à l'organisation d'une exposition du livre en Suède. Je ne puis que me louer des relations que j'ai eues avec Pro Helvetia, mais je constate avec regret et surprise que, vu l'insuffisance des crédits dont elle dispose, il ne lui fut même pas possible par exemple de payer les frais

- 3 -

de voyage du président de la Société suisse des écrivains, M. de Ziegler, appelé à donner une conférence à Stockholm en 1947.

d) L'expérience nous prouve que rien n'est plus déplorable que la dispersion des efforts. Nous avons déjà en Suisse plusieurs institutions qui s'occupent de la culture à l'étranger. Il serait désirable que leurs efforts soient réunis en une seule institution, et que les crédits affectés à ces diverses sociétés soient groupés, pour réduire les frais de personnel, de location de bureaux, etc. Pourquoi envisagerait-on de créer un office fédéral nouveau alors que nous avons déjà de nombreuses institutions ?

e) Enfin, il serait anormal de développer un bureau fédéral, notamment une section du Département Politique, alors que ce Département est soumis à des exigences d'économies telles que nous manquons de collaborateurs, qu'il m'arrive par exemple de faire le travail d'un attaché de Légation et que l'on renonce ici à certaines activités ou que des rapports sont retardés, faute de personnel de chancellerie. Puisque l'on exige du Département Politique des mesures d'économies si draconiennes, il serait peu indiqué de créer une section nouvelle ou d'augmenter le personnel d'une section existante.

f) Enfin, en confiant la défense de notre culture à une institution privée, l'on éviterait de donner un caractère politique à notre propagande culturelle.

III. Défense de la culture suisse à l'étranger.

Il me paraît nécessaire d'ajouter quelques mots sur l'organisation culturelle à l'étranger:

a) Il incombe tout naturellement aux légations et consulats d'appuyer les manifestations suisses de qualité à l'étranger. Leur activité ne saurait se limiter aux questions diplomatiques, financières ou économiques. En particulier, la culture suisse à l'étranger est d'une telle importance pour le maintien de notre situation, que les légations et consulats doivent s'y intéresser. J'ai pu constater ces derniers jours, lors de la première de l'opéra "Raskolnikoff", oeuvre de nos compatriotes les frères Sutermeister, que la réputation de la Suisse était confirmée d'une façon repuissante par le succès éclatant de cette oeuvre: les Suédois continueront à s'intéresser à notre culture, à aller en Suisse, à envoyer des jeunes gens et des jeunes filles y faire

- 4 -

leurs études, à lire nos journaux, etc. Il était du devoir de la Légation d'introduire et de soutenir les frères Sutermeister, ce qu'elle a fait.

b) Est-ce à dire que les attachés culturels sont nécessaires ou indispensables ? Je ne le pense pas. Je crois au contraire nécessaire que les diplomates et consuls, sauf dans certaines capitales, s'occupent personnellement de ces problèmes et qu'on ne laisse pas des bureaux d'attachés culturels s'enfler jusqu'à devenir plus importants à eux seuls que les services diplomatique et consulaire dans certains pays.

c) Les colonies, suivant leur composition, peuvent collaborer activement à ce travail. Mais il arrive souvent (c'est le cas à Stockholm comme à Rio de Janeiro) que la colonie est composée exclusivement d'hommes d'affaires, représentants, employés etc, qui quels que soient leur patriotisme, leur dévouement et leur bonne volonté sont incompétents en matière de culture. (J'étudie actuellement la question de savoir si l'on pourrait créer à Stockholm une société d'amitiés suédo-suisse, qui s'occuperait particulièrement de ces questions ? Je fais à ce propos une enquête et suis très hésitant: il faut éviter de créer des organes éphémères et je sais par expérience que, finalement, le travail de cette société retomberait entièrement sur la Légation. Il est à craindre aussi que des conflits surgissent entre le Club suisse déjà existant et la société nouvelle ...)

IV. Conclusions:

Je m'excuse d'avoir saisi cette occasion pour parler si longuement d'un problème qui me préoccupe depuis longtemps et qui, à mes yeux, a une grande importance pour notre pays.

J'ai l'honneur de conclure comme il suit:

1) La défense de la culture suisse à l'étranger est d'une très grande importance pour notre pays. Il faut y vouer tous ses soins.

2) La défense de notre culture doit être confiée non à un office fédéral mais à une institution privée, qui coordonnerait en Suisse le travail et servirait de trait d'union entre la Suisse et les légations, consulats, colonies et les sociétés suisses à l'étrangers.

- 5 -

3) La solution la plus économique et la plus efficace est à notre avis de renforcer l'organisation actuelle de Pro Helvetia, d'augmenter ses crédits.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma haute considération.

awthon.